

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le							
13	0	0	9	2	0	2	3

Exercice N-1 clos le	Neant		
13 0 0 9 2 0 2 2			

PRODUITS D'EXPI. CITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cevdet Onat

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210	1 840	13 058					
	Production vendue	biens			215		214	116 430	888 984					
		services *			217		218	98 398						
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222							
	Production immobilisée *						224							
	Subventions d'exploitation reçues						226		6 378					
	Autres produits						230	335	0					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	217 003	908 420					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	80	5 028					
	Variation de stock (marchandises) *						236	5 120	(77)					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	26 395	247 462					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240	4 640	(1 127)					
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	56 567	131 813						
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	4 072		244	4 196	4 623						
	Rémunérations du personnel *						250	86 496	323 623					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	44 949	115 226					
	Dotations aux amortissements *						254	25 175	31 184					
	Dotations aux provisions						256							
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	0	1					
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260										
	Total des charges d'exploitation (II)						264	253 618	857 756					
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(36 615)	50 665					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)				280	16	12					
	Produits exceptionnels		(IV)				290	680 000	5 009					
	Charges financières		(V)				294	146	1 199					
	Charges exceptionnelle	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300	300 585	144					
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348										
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)				306	20 732	10 056					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	321 939	44 287						
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	321 939	314						
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318							
	Provisions non déductibles *						322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	20 732						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	230						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997					
Dédutions	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 septies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991						
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		350	242 973
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	99 928	354					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356							
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360					
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	99 928	372					

certifié conforme le gérant

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise			Société AJF			Néant		*		
Adresse de l'entreprise			61 BD MARECHAL JUIN			06800 CAGNES SUR MER				
Numéro SIRET *			51286971000016							
Durée de l'exercice en nombre de mois *			12		Durée de l'exercice précédent *			12		
						Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
						30092023		30092022		
ACTIF			Brut		Amortissements - Provisions		Net		Net	
			1		2		3		4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				150 000	
		Autres *	014		016					
	Immobilisations corporelles *		028	2 189	030	1 830	359		175 889	
	Immobilisations financières * (1)		040	580	042		580		10 339	
	Total I (5)		044	2 769	048	1 830	939		336 228	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052				4 640	
	Marchandises *		060		062				5 120	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	600	070		600			
		Autres * (3)	072	502 418	074		502 418		78	
	Valeurs mobilières de placement		080		082					
	Disponibilités		084	148 859	086		148 859		59 282	
	Charges constatées d'avance *		092		094					
	Total II		096	651 877	098		651 877		69 120	
	Total général (I+II)		110	654 647	112	1 830	652 817		405 348	
PASSIF						Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
						1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			8 000		8 000		
	Ecart de réévaluation		124							
	Réserve légale		126			800		800		
	Réserves réglementées*		130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		131							
	Report à nouveau		134			308 168		263 881		
	Résultat de l'exercice		136			321 939		44 287		
	Subventions d'investissement		137							
	Provisions réglementées		140							
	Total I		142			638 907		316 968		
Provisions pour risques et charges		154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					28 800		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164							
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			2 699		28 879		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169			11 211		30 701		
	Produits constatés d'avance		174							
	Total III		176			13 910		88 380		
Total général (I + II + III)						180	652 817	405 348		
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	680 000		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SARL AJF
Au Capital de 8.000 EURO
Centre d'affaires du Loup
806, Avenue des Plans
06270 Villeneuve-Loubet
RCS ANTIBES : 512 869 710

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 28 mars 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 28 mars à 17 heures,

Les associés de la société "AJF", société à responsabilité limitée au capital de 8.000 EURO, dont le siège est à Villeneuve-Loubet (06270), 806, Avenue des Plans, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Antibes sous le n° 512 869 710, se sont réunis audit siège sur la convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par M. Alain RIGHI, gérant.

Le Président constate que sont présents :

- M. Alain RIGHI, propriétaire de400 parts,
- Mme. Joëlle TRIPODI, propriétaire de400 parts.

Soit un total de800 parts

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président:

- le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice écoulé ;
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire ;
- le rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L.223-19 du code de commerce.
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le Président indique que ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée.

AR

JR

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ;
- lecture du rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L.223-19 du code de commerce ;
- approbation de ces comptes et quitus à la gérance de sa gestion ;
- affectation des résultats.

Puis il donne lecture des rapports de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant et examiné les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 321.939 EURO, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au gérant quitus de sa gestion.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

A l'unanimité, les associés décident d'affecter le résultat bénéficiaire 321.939 EURO comme suit :

Affectation du bénéfice de 321.939 € au compte de report à nouveau.

Conformément à l'article 243 du Code Général des Impôts, il est précisé que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents et l'avoir fiscal correspondant ont été de :



Année	Dividende	Avoir fiscal/Réfaction
30/09/23	Néant	Néant
30/09/22	Néant	Néant
30/09/21	Néant	Néant

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conventions passées entre le gérant et la société tels qu'elles sont relatées dans le rapport spécial de la gérance sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L.223-19 du code de commerce. Le gérant et les associés éventuellement concernés ne participent pas au vote.

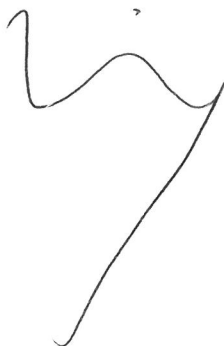
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

Alain RIGHI

Associé-Gérant



Joëlle TRIPODI

Associée

